

Discours de Marie Nagy sur la Constitution européenne (Bruxelles, 19 mai 2005)

Légende: Le 19 mai 2005, dans le cadre des débats pour la ratification parlementaire du traité établissant une Constitution pour l'Europe, la députée écologiste, et membre suppléant de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Marie Nagy dresse un bilan mesuré du texte tout en invitant ses collègues de la Chambre belge à voter pour sa ratification.

Source: Discours de Marie Nagy sur la Constitution européenne (Bruxelles, 19 mai 2005). Compte rendu intégral (CRIV 51 PLEN 139). [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Chambre des représentants de Belgique, [31.05.2005]. Disponible sur <http://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/51/ip139.pdf>.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_marie_nagy_sur_la_constitution_europeenne_bruelles_19_mai_2005-fr-e149c37b-c5b0-41b0-8e74-3370a59cc58c.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Discours de Marie Nagy sur la Constitution européenne (Bruxelles, 19 mai 2005)

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, chers collègues, je me suis beaucoup interrogée pour savoir comment aborder, en séance plénière de la Chambre, le débat sur le traité établissant une Constitution européenne en donnant un peu de hauteur au débat, en le ramenant aussi à ses justes proportions par rapport à l'enjeu, sur lequel nous devons nous prononcer. Or, de manière paradoxale, il n'y a eu aucun débat à la Chambre, aucun examen sérieux du document et on lit et entend tant de choses inexactes sur ce traité. Cette question, je me la pose depuis quelques jours et j'ai choisi de commencer par restituer le contexte historique.

Celui-ci est marqué par l'élargissement aux dix anciens pays de l'Est. Cet élargissement est le véritable événement historique et géopolitique qui doit retenir notre attention. Et manifestement, à entendre les débats et les discussions, il n'est pas encore digéré. On parle encore trop de risques de délocalisation. On ressent encore des craintes au sein de la population, alors que voilà plus d'un an que l'élargissement est une réalité.

Or, depuis l'adoption du Traité de Nice en 2001, l'organisation de l'Union et de ses institutions n'est pas adaptée au fonctionnement à 25. Les débats ont, à l'époque, laissé un goût de trop peu et d'essoufflement de la méthode de négociation qui ont progressivement donné naissance à l'idée de réunir une Convention.

Enfin, en décembre 2001, sous présidence belge, le Sommet de Laeken a décidé de convoquer une Convention européenne chargée de répondre à quatre défis fondamentaux:

1. Comment rapprocher l'Union des citoyens?
2. Comment améliorer le fonctionnement démocratique de l'Union?
3. Comment préparer l'Union à l'élargissement?
4. Comment positionner l'Union dans le monde?

Ce sont ces questions qui ont été posées et, selon moi, c'est par rapport à celles-ci qu'il convient d'évaluer le texte qui nous est proposé aujourd'hui.

J'ai eu l'honneur et le plaisir d'y représenter le Sénat de Belgique au titre de membre suppléante. J'ai aussi eu à cœur de remplir la tâche qui m'avait été confiée par le gouvernement de coprésider avec Jean-Luc Dehaene le groupe de concertation informel des représentants belges à la Convention. Je pense que ce groupe a fait preuve de cohérence pour défendre une vision fédérale de l'Europe, assisté en cela par d'excellents collaborateurs du ministère des Affaires étrangères.

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse pour leur adresser mes sincères remerciements.

La Convention fut un moment de transparence, de discussion et de mise en évidence de ce qu'est la construction européenne: une aventure unique dans l'histoire du monde, la décision pour des États non pas de construire une nation, concept des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, ni d'être seulement une organisation internationale comme l'ONU, mais bien de construire une structure politique qui sera dotée de pans entiers de compétences et avec comme seule condition que le niveau européen apporte un plus en matière de qualité de la décision et de bien-être pour la population.

Ce processus déçoit, entend-on. Beaucoup disent que l'on parle d'une Constitution alors qu'elle ne ressemble en rien à notre Constitution nationale, belge ou française. C'est vrai, mais on ne parle pas de la même chose. Je pense qu'avant toute chose, il n'est pas inutile – et certains de mes collègues l'ont déjà fait – de rappeler que la construction de l'Europe, processus unique entamé voici 50 ans, a permis, dans un premier temps, d'écarter les guerres qui ensanglantaient ce continent depuis des siècles et, dans un deuxième temps, d'améliorer le bien-être des populations.

Ce processus déçoit, soit! Mais il n'est pas si simple de discuter à 28: les quinze de l'époque, les dix nouveaux et les trois candidats. Il s'agit de composer avec des options politiques différentes: les travaillistes anglais, le gouvernement Berlusconi, les socialistes scandinaves en passant par les sociaux-démocrates allemands et les conservateurs polonais sans citer la famille des Verts.

Un exemple pour illustrer la difficulté: dans nos milieux de gauche, madame Dieu, on critique le manque d'harmonisation sociale et le maintien de la règle de l'unanimité en la matière. De manière générale, on peut regretter le maintien de cette règle pour de nombreux domaines, en particulier le social et la fiscalité. Pourtant, dans le domaine social justement, elle apparaît à beaucoup, aux Scandinaves et aux nouveaux pays par exemple, comme indispensable, et cela pour des raisons très opposées, les uns voulant absolument préserver leur système de haute protection sociale et les autres leurs avantages compétitifs liés au moindre coût de leur main-d'œuvre.

Il a donc fallu trouver un compromis accepté par tous! C'est le texte qui est sorti de la Convention et qui est proposé, avec des modifications issues de la CIG, à votre approbation aujourd'hui.

Le nouveau traité, issu de ce compromis, apporte des améliorations importantes par rapport aux traités existants: il clarifie le fonctionnement de l'Union, donne plus de pouvoir au Parlement européen et plus de droits aux citoyens, et améliore la capacité d'action extérieure de l'Union.

ECOLO est très sensible à l'évolution de la politique internationale. Les notions développées par l'administration Bush en particulier effraient beaucoup de démocrates qui souhaitent qu'au niveau international la primauté soit accordée au droit plutôt qu'à la force, que les instances telles que les Nations unies soient respectées.

Il importe donc, pour pouvoir défendre ces principes au niveau mondial, que l'Union européenne puisse faire entendre ce choix. C'est sur la base de ces deux éléments qu'Ecolo justifie le soutien à ce texte issu de quatre années de travail.

En revanche, monsieur le Premier ministre, rien ne justifie la précipitation avec laquelle vous nous avez demandé d'adopter ce texte. Le traité constitutionnel n'entrera en vigueur, au plus tôt, que le 1^{er} novembre 2006, soit dans plus d'un an. Je tiens à rappeler cette échéance car les Verts ont défendu la tenue d'un référendum européen, qui n'a pu se réaliser, et d'une consultation populaire en Belgique. Les arguments ne manquaient pourtant pas.

D'abord, le contenu du traité lui-même qui prône justement une plus grande participation des citoyens au devenir européen et une implication forte dans la construction européenne. Ensuite, la demande croissante de compléter notre démocratie représentative traditionnelle par des mécanismes de démocratie directe. N'oublions pas que Bruxelles abrite le siège des principales institutions de l'Union et que, de ce fait, le débat aurait pu avoir chez nous une portée démocratique symbolique importante. Pourtant la majorité politique dans ce parlement a rejeté l'idée de cette consultation.

Comme le collègue Bacquelaine, j'ai été étonnée d'entendre la proposition de notre collègue Giet. En effet, au départ, il s'était fermement opposé à l'idée d'une consultation populaire en raison de la complexité du problème – les gens auraient pu ne pas comprendre – et par crainte d'un non. Ce genre de confiance en la population me pose problème! Pendant six mois, on a discuté: "consultation populaire, oui ou non? Il a été répondu à toutes les objections juridiques en la matière. Et aujourd'hui, on nous dit que le règlement de la Chambre sera modifié et que, par la suite, on organisera des consultations de la population. De qui se moque-t-on? Je le dis avec amitié et ironie à la fois, mais je me le demande sincèrement.

Pas de débat à la Chambre, pas de discussion, pas de campagne d'information de la population qui avait pourtant été promise par le gouvernement. Néanmoins, on nous rassure en nous disant que l'absence de débat, l'absence d'un examen du texte n'empêcheront pas, à l'avenir, de revenir sur la question de l'information des milieux suffisamment éclairés pour comprendre de quoi il s'agit. J'estime que cette façon d'agir est un manque de respect envers les citoyens, ce n'est pas juste. A la limite, je préfère la position du collègue du CD&V qui estime qu'une question si compliquée ne doit pas être soumise à la population. Au moins, cette position est franche et cohérente. Par contre, l'attitude qui consiste à essayer de plaire à tout le monde me paraît politiquement contestable.

Monsieur le Premier ministre, rien ne nous empêche cependant de rendre un peu plus populaire cet enjeu

européen, même si nous votons dans des conditions un peu déplorable. Rien ne nous empêche, d'ici 2006, de lancer une campagne d'information pour dire aux Belges qui sont, d'après un sondage paru dans *Le Soir*, plutôt pro-européens, de quoi il s'agit et pourquoi la Constitution est pour eux un plus et pas un moins. Reconnaître que ce texte de traité dont nous discutons aujourd'hui est le meilleur compromis obtenu à un moment donné, qu'il n'offre aucun recul par rapport à la situation actuelle et qu'il apporte des améliorations importantes, cela ne signifie pas pour autant qu'Ecolo pense que tout va bien dans la maison "Europe" et qu'il ne faille pas se battre aussi bien en ce qui concerne les politiques menées qu'en ce qui concerne les outils mis en œuvre.

Je voudrais d'abord critiquer l'attitude de la Commission européenne et en particulier de son Président actuel. Les options politiques de cette Commission sont trop libérales, monsieur Bacquelaire, et pas assez soucieuses des équilibres sociaux. Le chômage et la pauvreté sont les problèmes les plus importants pour nos sociétés. La stratégie de Lisbonne modifiée ne nous satisfait pas, les options de la Commission en matière de libéralisation du marché des services sont inacceptables.

La dimension environnementale est insuffisante, les enjeux du réchauffement climatique sont insuffisamment pris en compte de même que la promotion indispensable des énergies renouvelable. Il faut signaler, à ce stade, que malgré les efforts conjugués des Verts et de certains pays, le traité Euratom est resté tel quel. Rappelons que ce traité dépassé prévoit encore la promotion de l'énergie nucléaire, alors que l'on connaît les impasses de ce choix et les défis en matière d'énergie qui attendent l'Europe.

La coordination entre les apports nouveaux du traité, tels que la clause sociale transversale ou la Charte de droits fondamentaux et les textes existants devra être réalisée également. Cela veut dire que, dans les politiques du marché unique et de libre concurrence, la dimension sociale et environnementale devra être prise en compte de manière plus déterminante, comme le prévoit le texte du traité constitutionnel.

Le principe de la majorité qualifiée et de la codécision aurait dû être étendu à l'ensemble des compétences de l'Union. Et l'unanimité, déjà existante mais maintenue par le présent traité pour les révisions futures, aurait dû être supprimée. A cet égard, la Belgique doit maintenir sa proposition qui consistait à l'époque, à titre de compromis, à accepter que l'on garde l'unanimité pour la révision des parties I et II du traité mais que, pour la partie III, on puisse aller vers des majorités qualifiées.

Je ne développerai pas ici ces questions. Je préfère me référer aux interventions des experts figurant dans le rapport du Sénat qui ont bien balisé les difficultés et perspectives du traité que nous allons voter.

Faut-il tout jeter sous prétexte que ce traité ne répond pas exactement à tout ce que nous souhaitons? Deux hypothèses entretiennent cette option: une renégociation est possible et la situation sans ce traité serait meilleure qu'avec son adoption.

Je souhaite brièvement réfuter ces deux hypothèses.

La renégociation d'abord. Ce texte est déjà le produit d'une négociation entamée en 2001 lorsque les forces fédéralistes et sociales n'étaient pas majoritaires. Les élections nationales et européennes intervenues entre-temps ont encore été dans le sens d'un renforcement de la droite et des nationalismes. Croire, dans ce contexte politique, qu'on pourrait, par exemple, obtenir davantage d'"Europe sociale" ou une meilleure protection des services publics est malheureusement un leurre. Je vous renvoie d'ailleurs au très bon article paru dans *"La Libre Belgique"* du 12 mai dans lequel Pascal Lefèvre démontre que le refus de ratification par un État ne s'est jamais soldé par une renégociation, ce à la lumière de trois exemples historiques.

Ensuite, l'hypothèse, qui consiste à laisser entendre que le refus du traité constitutionnel nous mettrait dans l'obligation de négocier un nouveau texte car nous serions sans traité, est erronée. La non-ratification du traité constitutionnel impliquerait seulement le retour au Traité de Nice, ni plus ni moins!

Le choix est clair. Le nouveau traité offre des armes nouvelles, inexistantes dans le Traité de Nice, pour mieux se battre en faveur de politiques européennes plus sociales, plus soucieuses de l'environnement: le

rôle accru du Parlement européen, l'obligation de transparence pour les décisions du Conseil, le droit de pétitionnement pour les citoyens, la Charte des droits fondamentaux, la clause sociale transversale, la reconnaissance des partenaires sociaux au niveau européen et une base juridique pour les services d'intérêt général.

Ce texte n'est pas la huitième merveille du monde. Il n'est pas pour autant à rejeter. Il est la pierre angulaire pour poursuivre le combat pour une Europe plus sociale et plus soucieuse de l'environnement.

Ecolo votera en faveur de la ratification parce que si ce texte n'est pas parfait, il contient des avancées qu'il serait dommage de se refuser, parce que nous ne voulons pas un retour au Traité de Nice, parce que nous ne voulons pas que l'on se trompe de cible. Ce n'est pas en votant "non" à la Constitution européenne que l'Europe deviendra moins libérale. C'est en battant la droite aux différents scrutins électoraux nationaux et européens que l'Europe prendra une autre orientation. Il faut pouvoir reconnaître, à un certain moment, qu'une bataille est terminée et si cela donne de meilleures armes, en commencer une autre. C'est le cas d'Ecolo, aujourd'hui.